

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
Tél. : 01.44.77.61.75
Fax : 01.44.77.22.11
Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 21 MAI 2013

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
à
Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.13-144-RHM4-21/05/2013

Référence de classement : T:\RHM4\Recrutement\Recrutement_concours\JURYS\JURY CONCOURS
COMPLEMENTAIRES\JURYS 2013 CC>Note 2013 nomination jurys.doc

Mots clés : ENM - concours – jurys concours complémentaires

Titre détaillé : nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2013)

Texte(s) source(s) : décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2014

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Paris, le **21 MAI 2013**

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : jurys des concours complémentaires de recrutement de magistrats

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2013).

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**Portant nomination des président et membres des jurys
des concours de recrutements de magistrats
du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire
prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

Session 2013

La Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;

VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

VU l'arrêté du 07 mars 2013 portant ouverture au titre de l'année 2013 de concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Arrêté

Article 1^{er}

Les jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée, sont ainsi composés :

PRESIDENTE :

Madame Pierrette Vidal (Pinot), conseiller doyen honoraire à la Cour de cassation ;

MEMBRES :

Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
Madame Céline Castets-Renard, professeur de droit privé à l'université de Toulouse ;
Monsieur Olivier Décima, professeur de droit à l'université Rennes 2 ;
Madame Anne-Marie Foncelle, présidente de chambre de cour d'appel honoraire ;
Maître Michel Hardouin, avocat honoraire ;
Maître Pierre Latournerie, avocat honoraire ;
Madame Elisabeth Deville (Linden), conseiller honoraire à la Cour de cassation ;
Monsieur François-Xavier Manteaux, président du tribunal de grande instance de Bonneville ;
Maître Cédric Remblière, avocat au barreau de Dax ;
Monsieur Didier De Sequeira, président du tribunal de grande instance de Limoges.

Article 2

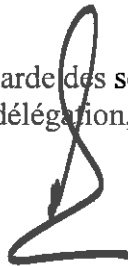
Dans le cas où la présidente des jurys se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par Monsieur Didier Ribes, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 21 MAI 2013

La garde des sceaux, ministre de la justice,
par délégation, la directrice des services judiciaires



Véronique MALBEC